



Etat des lieux (EDL)

Objectif

Être capable de réaliser des états des lieux d'entrée et de sortie d'un logement, meublé ou non, ou de locaux commerciaux.

Effectif	15 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	1 jour
Public	Toute personne désirant acquérir des connaissances et/ou compétences.

Pré requis : Connaissance de la terminologie du bâtiment et particulièrement des termes du second-œuvre.

Pédagogie

Théorie	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
Moyens matériels	Vidéo projection.
Moyens humains	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes régissant les baux, - Les qualifications des éléments décrits dans un État des Lieux, - L'État des Lieux d'entrée, - L'État des lieux de sortie, - La notion de vétusté et les grilles de vétusté, - La valeur résiduelle, - L'usage normal et la dégradation qui doit être imputée au locataire, - Le Comparatif pour chiffrer les dégradations imputables aux locataires.
Pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Études de dégradations sur photos avec explications et commentaires - Exercices comparatifs <p>CONTRÔLES DES ACQUIS DE STAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - QCM permettant de mesurer les acquis formation et de stipuler les écarts

constatés entre les compétences attendues et observées
--

Documents délivrés

Documents délivrés:

- Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou pas des examens (Après contrôle entre les compétences attendues et observées).